



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2006/L.25
13 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-cinquième session

Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 4 a) de l'ordre du jour

Communications nationales des Parties non visées

à l'annexe I de la Convention

Travaux du Groupe consultatif d'experts des

communications nationales des Parties non visées

à l'annexe I de la Convention

Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention sur les résultats de la septième réunion du Groupe, tenue à Pretoria (Afrique du Sud) les 25 et 26 septembre 2006, et s'est félicité du rapport sur l'état d'avancement des activités du Groupe consultatif d'experts établi par le secrétariat (FCCC/SBI/2006/25).

2. Le SBI a pris note des résultats de l'atelier de formation pratique aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation organisé pour la région latino-américaine et caraïbe, à Asunción (Paraguay), du 14 au 18 août 2006, et a remercié le Gouvernement paraguayen de l'appui technique, financier et logistique qu'il avait apporté à la tenue de l'atelier. Il a également remercié le Gouvernement cubain, le Hadley Centre for Climate Change du Bureau météorologique du Royaume-Uni, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'avoir fourni les services de formateurs à l'utilisation des méthodes d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation.

3. Le SBI a demandé au Groupe consultatif d'experts de continuer, par l'intermédiaire du secrétariat, dans les limites de son programme de travail et en coopération avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales du Fonds mondial pour l'environnement, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations internationales, à fournir des conseils techniques aux Parties sur l'existence et l'utilisation d'outils et de méthodes pour l'application d'approches agrégatives des évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation.
4. Le SBI a également pris note des résultats de l'atelier de formation pratique aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES) organisé pour la région africaine à Pretoria (Afrique du Sud), du 18 au 22 septembre 2006, et a remercié le Gouvernement sud-africain de l'appui financier et logistique qu'il avait apporté à la tenue de l'atelier et de la septième réunion du Groupe consultatif d'experts. Il a reconnu l'importance de cet atelier pour le renforcement de la capacité des experts de la région d'identifier et d'utiliser divers outils pour l'établissement des inventaires nationaux de GES.
5. Le SBI a exprimé ses remerciements aux Gouvernements de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Suède et de la Suisse pour leurs contributions financières à l'élaboration du matériel pédagogique et à la participation d'experts de pays en développement aux ateliers susmentionnés. Il a également remercié les Gouvernements canadien et paraguayen d'avoir réalisé la traduction du matériel pédagogique en français et en espagnol.
6. Le SBI a félicité le Groupe consultatif d'experts et le secrétariat d'avoir mené à bien les différents ateliers régionaux de formation pratique aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre et aux évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation ainsi que l'atelier mondial sur l'évaluation des mesures d'atténuation. Il a également loué le Groupe consultatif d'experts, le secrétariat et le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales pour les efforts déployés pour apporter un appui technique aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
7. Le SBI a approuvé les efforts du Groupe consultatif d'experts pour appliquer son programme de travail pour 2007, en coopération avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales. Il a remercié le Gouvernement canadien d'avoir annoncé le versement de ressources financières à l'appui de l'atelier sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement des communications nationales et sur les questions intersectorielles, mais a noté que des ressources supplémentaires seraient nécessaires. Il a invité les Parties visées à l'annexe II de la Convention, et d'autres Parties visées à l'annexe I de la Convention en mesure de le faire, de fournir aussitôt que possible des ressources permettant de financer cet atelier.
